à Anne Roitman Aronovitch".--M. Hunter. à Kathleen Gertrude King Laffin".--M. Hun-

Bill nº 274 intitulé: "Loi pour faire droit à Gardner Hinckley Prescott".-M. Hunter. Bill nº 275 intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cope Veary".--M. Hunter.

Bill nº 276 intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Stewart Norris".--M. Hunter.

Bill nº 277 intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille Grenier Desjardins".--M. Hunter.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CORÉE-NOUVELLE VOULANT QU'ON DÉNONCE CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ARMISTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelle attitude le Gouvernement adopte-t-il au sujet de la demande que les États-Unis, selon la Gazette de Montréal de ce matin, auraient présentée afin que le Royaume-Uni, le Canada et certains autres pays dénoncent certaines dispositions de l'armistice de Corée? Le Canada s'unira-t-il à la Grande-Bretagne pour s'opposer à un tel rejet?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la nouvelle dont parle l'honorable député et que j'ai lue ne me semble pas donner une idée exacte de la situation en Corée. La situation se complique du fait que le gouvernement de la Corée du Nord enfreint l'article 13d de la convention d'armistice qui interdit l'importation en Corée de matériel militaire et du fait que la commission neutre de surveillance créée par les Nations Unies, qui compte deux membres communistes sur quatre, ne peut agir efficacement pour empêcher de telles importations. Une preuve que cet article a été enfreint a été fournie le 5 février lorsque des avions à réaction communistes ont attaqué un appareil américain. Ces avions à réaction avaient leur base en Corée du Nord même s'il n'y avait pas d'avions de ce genre en Corée du Nord avant l'armistice. Dans les circonstances, nous voyons donc avec sympathie les efforts que tentent les États-Unis et la République de Corée, les deux gouvernements qui ont les plus grandes responsabilités dans cette région, pour rectifier la situation et nous appuierons donc toutes propositions raisonnables propres à assurer le respect de la convention d'armistice ou du moins à faire en sorte que l'application de

Bill nº 272 intitulé: "Loi pour faire droit prépondérante à l'avantage du gouvernement communiste de la Corée du Nord. Les dis-Bill nº 273 intitulé: "Loi pour faire droit cussions à ce sujet continuent et aucune décision n'a encore été arrêtée.

LE COMMERCE

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE-PUBLICATION D'UN COMMU-NIQUÉ À TITRE D'APPENDICE AU HANSARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Étant donné l'importance du sujet, je me demande si le communiqué déposé hier à la Chambre par l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce et qui a trait au nouvel accord commercial de Genève ne pourrait figurer en appendice au compte rendu de façon que nous ayons le texte et le communiqué au complet.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je demande à la Chambre de se prononcer là-dessus, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à ce que ces documents soient annexés au hansard?

Des voix: Entendu.

(Pour le texte des documents, se reporter à l'appendice, pages 2413-2416.)

LES ÉTATS-UNIS S'ÉCARTENT DES ACCORDS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Il a été rapporté que les États-Unis ont reçu l'autorisation de restreindre les importations de denrées agricoles chez eux chaque fois qu'ils estiment que ces importations risquent de compromettre la vente de leurs propres produits. Le Canada adresse-t-il des protestations directes aux États-Unis dans l'espoir que les restrictions actuellement en vigueur ne seront pas étendues?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): La déclaration de mon honorable ami n'est pas exacte, lorsqu'il dit que les États-Unis sont toujours libres d'empêcher l'entrée chez eux des produits canadiens si le cœur leur en dit. Il est vrai que malgré les objections que nous avons soulevées à Genève, ils ont été libérés de la prescription de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en ce qui concerne les denrées agricoles. Cependant, ils sont tenus de nous consulter d'avance, avant d'appliquer toute restriction, et je suis sûr qu'ils le feront.

A mon sens, la situation n'est vraiment pas cette convention ne tourne pas de façon si changée, car aux termes de l'article 22 de leur

[L'hon. M. Drew.]